Commune des Avirons

Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

---

Séance ordinaire du 31 août 2012

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 SEP. 2012 que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien - M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **M. REMI Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Mandat spécial
- Prise en charge des frais des élus

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'exercice du mandat suivant par :

- M. Jean-Hugues LESQUELIN

  ▪ Participation aux ateliers « sports, tourisme et intercommunalité » du Congrès des Maires à Paris du 19 au 22 novembre 2012.

La prise en charge comprendra les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) et frais annexe : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de **Monsieur Jean-Hugues LESQUELIN** dans le cadre de sa participation à la mission susvisée, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint